

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteurs : Mmes Isabelle AMAUGER, Marie-Christine LE GAL et M. Thierry LEMETAYER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A la demande de l'État, chaque Conseil régional doit recenser annuellement les aides économiques accordées par les collectivités et leurs groupements et transmettre les données à la Préfecture de région. Ces données sont ensuite compilées par l'État, qui les transmet à la Commission européenne. Ce rapport est rendu public pour la première fois, la loi NOTRe prévoyant qu'il donne lieu à un débat devant le Conseil régional.

Une méthodologie et des outils communs ont été mis à disposition de la Région pour faciliter l'élaboration de cet état des lieux qui concerne, outre le Conseil régional, les 4 Départements et 101 EPCI.

Il apparaît qu'en 2015, 114,7 M€ ont été mobilisés pour 14 385 bénéficiaires. Le Conseil régional intervient à hauteur de 74,1 %, les Départements pour 18,9 % et les EPCI pour 6,9 %. Treize secteurs d'activité ont été identifiés comme concernés. Exceptées les aides à l'apprentissage, le développement économique bénéficie le plus des différentes aides.

Cinq types d'aides ont été identifiées selon le mode de régime concerné : régime notifié, régime exempté dont les aides en faveur des œuvres audiovisuelles, aide individuelle, aide de minimis dans et hors agriculture.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souligne l'intérêt de la démarche, qui permet de disposer d'un outil de lecture et d'analyse des aides apportées par les collectivités en Bretagne. Il faut noter que seuls 6 EPCI sur 101 n'ont pas répondu à l'enquête. Celle-ci est donc quasi exhaustive. Cette information est précieuse pour apprécier le poids et les spécificités de l'intervention de chaque niveau de collectivité, un enjeu qui prend une acuité particulière alors que les Départements se retirent de ce domaine et que les EPCI sont appelés à intervenir davantage.

Le rapport apporte des informations intéressantes même si très globales. Ainsi, si la moyenne des aides semble relativement faible au vu du nombre de bénéficiaires, il est possible qu'une grande disparité existe, laquelle est toutefois difficile à mesurer. Par exemple, le document ne permet pas d'apprécier les différences existant d'un département à un autre. Par ailleurs, si l'on exclut les aides aux employeurs d'apprentis (9 720 bénéficiaires), le nombre de bénéficiaires des aides est souvent faible : s'agit-il d'une impression liée à la manière dont les tableaux sont présentés ? Faut-il y voir le signe que les aides économiques sont faites « sur-mesure » ? N'est-ce pas au contraire le révélateur d'un système trop complexe (avec le double risque de saupoudrage et de manque de lisibilité) ? Alors que le CESER écrivait dans son rapport « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (juin 2015) « *il est donc particulièrement difficile de juger de l'efficacité globale des aides aux entreprises* », ce bordereau ne permet malheureusement pas de répondre à ces questions.

Selon le secteur concerné et le périmètre d'intervention, certaines aides sont apportées de manière conjointe par les 3 types de collectivités : Région, Département et EPCI. A l'opposé, d'autres sont exclusivement prises en charge par un seul type de collectivité. Dans le premier cas, un certain chevauchement et un manque de lisibilité sont possibles, mais aussi un risque limité en cas de retrait d'un des partenaires. Dans le second cas, le portage par un seul type de collectivité est affirmé mais en cas de défection, le secteur peut être déstabilisé.

Le Conseil régional se distingue par l'importance des montants qu'il consacre à ces aides (74,1 % du total), ainsi que par le nombre de bénéficiaires (76,6 % du total), ce qui reflète bien son rôle de chef de file en matière de développement économique.

Toutefois les aides des Départements sont encore significatives, tant en termes de montants (18,9 % du total) que de nombre de bénéficiaires (18,6 % du total), mais également du fait de la diversité des régimes d'aides concernés (emploi, infrastructures, aides aux PME, recherche, environnement, artisanat, économie sociale et solidaire, agriculture, etc.). Leur arrêt parfois brutal dès 2016 représente un risque fort pour des entreprises, des structures d'accompagnement et des associations.

Le CESER note enfin qu'avec seulement 6,9 % des aides attribuées, les EPCI sont des acteurs encore peu présents dans le champ des aides directes aux entreprises. De plus, les annexes semblent montrer que leur intervention passe par des dispositifs nombreux mais touchant peu de bénéficiaires, ce qui peut faire peser les risques d'une dispersion des fonds, d'une importante disparité territoriale ou d'une faible lisibilité pour les bénéficiaires. Le dialogue entamé par le Conseil régional avec les EPCI est donc indispensable.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne

Nombre de votants : 97

Ont voté pour l'avis du CESER : 97

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité